

## **FORCE HYDRO CENTRE : Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour la protection des moulins et la production d'hydroélectricité**

### **Pourquoi participer à Force Hydro Centre ?**

#### **Je veux participer à la production d'hydroélectricité**

- J'ai un seuil et veux devenir producteur ou le louer à un producteur
- Je n'ai pas de seuil mais je souhaite investir dans une centrale
- Je n'ai pas de seuil mais j'ai les compétences techniques pour aider à la production d'hydroélectricité

#### **Je veux promouvoir et préserver le rôle environnemental et patrimonial des moulins**

- J'ai un seuil et veux bénéficier des conseils de la SCIC pour protéger mon patrimoine
- Je suis conscient de bénéficier du rôle local du moulin dans la gestion des écoulements et des nappes d'eau et veux apporter mon soutien pour faire face aux défis climatiques futurs
- Je suis conscient de la valeur patrimoniale des moulins et veux apporter mon soutien

#### **Je veux expérimenter les modes de stockage de l'électricité**

- J'ai conscience de l'enjeu que représente le stockage de l'électricité dans la transition énergétique et l'intégration des moyens de production intermittents au sein d'un mix énergétique décarboné
- J'ai les compétences techniques pour mener ce type de projet de stockage qu'il soit mécanique, électrochimique ou thermique.
- Je souhaite investir dans un projet d'avenir

#### **Je veux jouer un rôle économique dans la transition énergétique**

- Je suis conscient que l'accès à l'énergie est un droit fondamental qui ne peut être monopolisé par de grandes firmes
- Je suis conscient du coût environnemental des énergies fossiles et fissiles
- Je suis conscient qu'un modèle économique déconcentré, coopératif, humain est possible et veux m'investir dans ce type d'économie.

**REJOIGNEZ-NOUS**

**SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC.** De forme privée et d'utilité sociale, le statut Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans le courant de l'Economie Sociale et Solidaire, système économique qui place l'Homme, et non le capital, au cœur du projet. Usagers et partenaires peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires de la coopérative, en acquérant au moins une part sociale. Ils acquièrent ainsi le droit de vote en Assemblée selon la règle :

1 personne = 1 voix

## **COMMENT FONCTIONNE LA COOPÉRATIVE**

**?** *Force Hydro Centre* est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière et impose un réinvestissement des bénéfices à hauteur d'au moins 57% dans la coopérative, jusqu'à 100% selon les décisions prises par les membres de la SCIC. Les sociétaires sont répartis dans 6 catégories. Pour les assemblées générales, les catégories de sociétaires sont réunies par collèges de vote dont la répartition des droits de vote est définie par les statuts. *Force Hydro Centre* est administrée par un Président, un Président du conseil coopératif et un Directeur ainsi qu'un conseil coopératif. Le Conseil Coopératif est chargé de déterminer et de veiller aux orientations de l'activité de la Société, et d'autoriser certaines décisions dans les limites prévues par les statuts.

**QU'EST-CE QU'UNE PART SOCIALE ?** C'est un titre de propriété. La SCIC *Force Hydro Centre* est une société à capital variable. De plus, l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Contrairement aux actions des SA ou SAS classiques, le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de 100 €. Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet *Force Hydro Centre*.

**QU'EST-CE QUE LE CAPITAL SOCIAL DE LA COOPÉRATIVE ?** L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital social de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fond de garantie et d'investissement, nécessaires à son développement.

## **QUI PEUT SOUSCRIRE DES PARTS SOCIALES**

**?** Toute personne physique ou morale souhaitant agir

de manière concrète pour le développement de l'hydroélectricité ou la protection des seuils et moulins. *Force Hydro Centre* accueille toute personne physique ou morale qui adhère à ses convictions conformément à ses statuts.

**COMMENT SOUSCRIRE ?** En retournant ce bulletin de souscription et la lettre de candidature remplis. La souscription minimum est une part sociale dont le montant est fixé à 100 €. Un récépissé de souscription vous sera retourné dès la réception de votre adhésion, puis le Conseil Coopératif statuera sur votre candidature.

## **UNE FOIS SOCIÉTAIRE QU'EST-IL ?**

Une fois devenu associé, vous êtes régulièrement informé de l'activité de la SCIC. Vous pouvez vous investir plus activement en participant aux projets de la SCIC voire au fonctionnement des organes de décision tels que le conseil coopératif. Enfin, vous êtes conviés annuellement en assemblée Générale pour prendre part aux décisions de *Force Hydro Centre*.

## **QUE DEVIENT MON PLACEMENT D'ARGENT DANS LA SOCIÉTÉ Force Hydro Centre ?**

L'objectif est bien sûr de parvenir à faire de *Force Hydro Centre* une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition de produire une énergie propre tout en maintenant un patrimoine source d'identité. Souscrire au capital social de la SCIC *Force Hydro Centre* est avant tout un acte militant et inclut un risque financier. En cas de défaillance économique de la société, la responsabilité du sociétaire n'est engagée qu'au maximum pour le montant de ses parts. L'objectif est bien sûr de parvenir à une structure stable et pérenne.

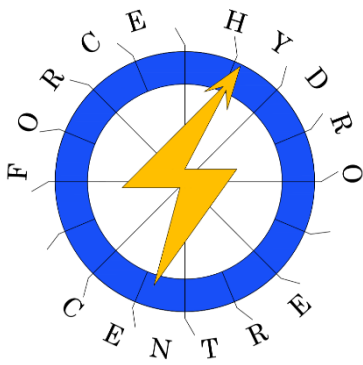
## **QUELS SONT LES AVANTAGES FINANCIERS ? RÉMUNÉRATION DES PARTS**

En fin d'exercice si la SCIC Force Hydro Centre a réalisé des résultats positifs, l'Assemblée Générale constatera les bénéfices et procédera à leur affectation : Réserve ou rémunération des parts sociales. La particularité d'une Scic est qu'une partie importante des résultats (minimum 57.5%) est ré-investie dans l'activité et la trésorerie de la coopérative sous forme de réserves impartageables.

Le solde (maximum 42,5% du résultat) peut être en partie affecté à la rémunération des parts sociales. Le taux versé à chaque part sociale ne peut dépasser la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date

de l'Assemblée Générale, du taux moyen de rendement  
des obligations des sociétés privées (TMO), majorée de

deux points (par ex : en 2018 TMO+2 = 2.96%



## CANDIDATURE et BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE **Force Hydro Centre**

En souscrivant au Capital de la SCIC **Force Hydro Centre**

Vous vous engagez à :

- Adhérer aux valeurs de la SCIC
- Soutenir le développement de l'hydroélectricité et le maintien des équipements hydrauliques existants permettant cette production
- Placer l'humain au centre de l'économie

Je soussigné(e) :  Madame

Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

Nationalité : .....

Nom de naissance : .....

Statut matrimonial : .....

Profession : .....

Représentant la personne morale (association, entreprise,...) : .....

.....

Adresse Complète : .....

CP : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....

déclare vouloir devenir sociétaire et souscrire une/des part(s) au capital de la SCIC **Force Hydro Centre**

*(l'entrée de nouveaux actionnaires est soumise à l'agrément du Conseil Coopératif et à la validation de l'Assemblée des Sociétaires)*

Nombre de parts souscrites : ..... part(s)  
sociale(s) nominative(s) de 100 € (cent €) chacune

**Ou**

déclare être sociétaire et souscrire une/des nouvelle(s) part(s) au capital de la SCIC **Force Hydro Centre**

Nombre de parts souscrites : ..... part(s)  
sociale(s) nominative(s) de 100 € (cent €) chacune

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire à la SCIC Force Hydro Centre la somme de .....euros, représentant la libération statutaire de chaque part souscrite.

- Règlement par chèque à l'ordre de [Force Hydro Centre](#)
- Règlement par virement sur le compte [Force Hydro Centre](#)

Je déclare par ailleurs

- conserver une copie de ce bulletin de souscription
- accepter d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la SCIC [Force Hydro Centre](#). Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la SCIC [Force Hydro Centre](#), de limiter les frais de gestion et économiser le papier.

Fait à ..... le .....20.....

**Signature du Souscripteur :**

Mention manuscrite :

« Bon pour souscription de .....part(s) de 100 € » En chiffres et en lettres

Merci de retourner ce formulaire complété et signé à :

[Force Hydro Centre](#)  
[Mairie de Saint-Aigny](#)  
[Le Bourg - 1, rue des Anciens-Combattants](#)  
[36300 Saint-Aigny](#)

Pièces à joindre :

- Une copie de la pièce d'identité du souscripteur

# ORGANIGRAMME DE FORCE HYDRO CENTRE

## LISTE DES MEMBRES FONDATEURS :

**M. CHEZEAUX Jean-Louis**

**PRESIDENT SCIC FHC**

Maire de Saint-Aigny

Secteur Creuse

06 71 47 98 17

**M. AUBERY Gérard**

**PRESIDENT CONSEIL COOPERATIF**

**SCIC FHC**

Président ADAMI<sup>1</sup>

Secteur Creuse

06 12 01 17 00

**Mme MASADE Claire**

**DIRECTRICE SCIC FHC**

Responsable administration

06 84 78 51 54

**M. BOUREAUD Didier**

**SECTEUR BOUZANNE & CREUSE**

D'Eguzon à Saint-Gaultier

06 84 45 77 87

**M. CAILLAUD Roland**

**SECTEUR CREUSE**

Maire de Pouligny-St-Pierre

06 85 72 86 57

**M. DELOBEL Claude**

**SECTEUR INDRE**

Membre du CA de l'ARDI<sup>2</sup>

06 42 56 67 87

**M. DALUS Christian**

**SECTEUR ANGLIN & CREUSE**

De Saint-Gaultier à la confluence

06 87 34 24 07

**M. DENIE Alain**

**SECTEUR ANGLIN & CREUSE**

de Saint-Gaultier à la confluence

02 54 37 63 44

**M.ROBIN Jean-Claude**

**SECTEUR Claise**

Vice-Président de l'AAUCA<sup>3</sup>

06 16 61 77 07

**M. DESCOUT Clément**

**SECTEUR BOUZANNE & CREUSE**

D'Eguzon à Saint-Gaultier

06 68 48 23 81

**M. LEVEQUE de VILMORIN Jacques**

**SECTEUR BOUZANNE**

Président de Bouzanne Avenir

06 08 76 93 14

**BAETA MARIA FONTIS GOMBAUDI**

Fr. Henaux pierre Antoine

**SECTEUR CREUSE**

*ADAMI<sup>1</sup> : Association Des Amis des Moulins de l'Indre*

*ARDI<sup>2</sup> : Association des Riverains de l'Indre*

*AAUCA<sup>3</sup> : Association des Amis et Utilisateurs de la Claise et de ses Affluents*

## CATEGORIES D'ASSOCIES :

PRIORITE	CATEGORIE / COLLEGE	CONDITIONS A REMPLIR	PONDERATION DU DROIT DE VOTE
1	Salariés de la Société	Tout salarié, quel que soit la nature du contrat (CDI, CDD, temps plein, temps partiel), disposant de plus de deux ans d'ancienneté révolu à compter de la date de demande de souscription à des parts sociales.	10%
2	Etat, collectivités territoriales, leurs groupements,...	L'Etat, toute personne morale de droit public, toute collectivité, leurs groupements, les établissements publics nationaux ou territoriaux, les syndicats mixtes, les personnes exerçant une mission de service public, les sociétés d'économie mixte	10%
3	Représentants de la filière	Personnes morales de droit privé ou public, personnes physiques exerçant à titre professionnel une activité liée à l'objet de la SCIC telle que : bureaux d'étude, travaux et construction, fabrication de matériel électrique ou de production d'électricité (ex. : turbines), de transport d'électricité, distribution d'électricité...  Personnes physiques ou morales propriétaires de seuils, moulins ou de toute installation permettant potentiellement la production d'hydro-électricité (même incomplète ou en mauvais état) mais <b>ne produisant pas effectivement</b> de l'électricité mais souhaitant bénéficier des conseils de la Société pour la gestion de son installation et la préservation de son patrimoine et de son potentiel hydroélectrique  Associations de propriétaires de moulins ou de propriétaires fonciers riverains des rivières.	10%
4	Producteurs d'hydroélectricité	Personnes physiques ou morales de droit privé ou public, propriétaires de seuils, moulins ou de toute installation permettant la production d'hydro-électricité et <b>produisant effectivement</b> de l'électricité, quelle que soit la puissance installée et le volume produit, que ce soit en injectant, tout ou partie de la production, sur le réseau public de transport d'électricité ou en autoconsommation.	20%
5	Porteurs de projet	Personnes physiques ou morales propriétaires de seuils, moulins ou de toute installation permettant potentiellement la production d'hydro-électricité (même incomplète ou en mauvais état) <b>ne produisant pas effectivement</b> de l'électricité mais souhaitant faire évoluer leurs installations vers la production effective hydro-électrique accompagnées, y compris financièrement, par la Société.	40%
6	Bénéficiaires des produits, services et actions de la Société	Toute personne physique, consommateur final d'électricité et partageant les valeurs de la Société et notamment le souhait de promouvoir l'hydro-électricité et la sauvegarde du patrimoine meunier.	10%